

Direction départementale des territoires

Metz, le 27 mai 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau Délégation Territoriale de Sarreguemines La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par : Romain DECCO

Mairie de PANGE

Tél: 03 87 28 30 84

1 Allée des Tilleuls

 $\hbox{E-mail: } romain. decco@moselle. gouv. fr$

57530 PANGE

OBJET: Porté à connaissance – Lotissement « le Potager du Château » sur la commune de PANGE –

Notification mairie

RÉF.: 57-2025-00279

P.J.: le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant la modification du point de rejet des eaux pluviales du lotissement « le Potager du Château » sur votre commune, est recevable.

Suite à un problème de calage altimétrique le raccordement de la sortie du bassin de rétention des eaux pluviales n'a pas été possible sur le trop plein du déversoir d'orage.

En sortie du bassin les eaux pluviales sont rejetées dans un réseau pluvial créé spécifiquement pour le projet aboutissant directement dans la Nied.

Le rejet dans la Nied se fait au niveau d'un ouvrage existant (débouché de la surverse du DO amont) qui est un ouvrage béton maçonné, aucun nouvel ouvrage n'a été créé.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à DELTAMENAGEMENT valant avis de recevabilité. À l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Carine RAUCH